



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le télétravail dans vos entreprises

L'Aract Guadeloupe met en place, un appel à manifestation d'intérêt visant à recenser et à accompagner les entreprises qui sont amenées à travailler en mode dégradé, pendant cette période de pandémie du «Coronavirus». Dans ce contexte de bouleversement majeur et inhabituel, le télétravail est une alternative pour limiter les impacts sur le fonctionnement des entreprises.

1 - Origine du projet

Les effets de la pandémie du Coronavirus, impactent considérablement les conditions de réalisation du travail. Ainsi, il s'agit pour l'Aract Guadeloupe d'accompagner les entreprises pour qu'elles puissent faire face à ces situations de travail inédites.

Dans ce contexte, les établissements qui mettent en place (ou ont mis pour l'occasion) le télétravail, pourront se manifester et bénéficier de l'appui de l'Aract Guadeloupe. C'est une opportunité proposée à un pool d'entreprises, pour disposer d'une grille d'analyse, échanger sur leurs bonnes pratiques, partager leurs problématiques internes.

Sur la base de l'expérience du réseau Anact-Aract sur les nouvelles formes d'organisation du travail, il s'agira de tirer des enseignements sur la situation présente et de réfléchir aux conditions d'une reprise normale de l'activité.

En 2019, l'Aract Guadeloupe s'était déjà engagée sur la thématique du numérique au travail et du télétravail :

- Projection-débat « Hyperconnectés : le cerveau en surcharge » (69 participants),
- 4 ateliers support d'information et de transfert méthodologique (28 participants)

2 - Rappel des objectifs

Le télétravail peut constituer une alternative dans la recherche de solutions pour travailler autrement.

L'objectif de cet accompagnement est de rappeler le cadre juridique, les enjeux d'organisation, de management dans le cadre du télétravail, mais également d'aborder les points suivants :

- Les conditions à remplir ?
- Comment mettre en œuvre un tel projet ?
- Quelles en sont les étapes ?
- Quels sont les écueils à éviter ?
- Les incidences d'un point de vue managérial ?

L'accompagnement proposé par l'Aract Guadeloupe permettrait aux établissements : de structurer et questionner la mise en œuvre du télétravail, de réajuster son approche et d'évaluer son déploiement.

3 - Types d'établissements éligibles :

Cet appel à manifestation d'intérêts s'attachera prioritairement aux établissements qui dans ce contexte de pandémie ont récemment mis en place le télétravail sans cadre précis.

4 – Modalités d'accompagnement

La finalité de cet appel à manifestation d'intérêts est de faciliter la mise en place du télétravail en tenant compte de l'existant. De repérer les besoins non satisfaits qui pourront faire l'objet d'une intervention adaptée à cette situation inédite. Les établissements bénéficieront d'un accompagnement sous forme de conseils, d'appuis techniques, de temps d'échanges collectifs.

- Entretiens avec les directions et les responsables de la fonction RH
- Recensement d'information et documentation
- Apport de méthodes, analyse du travail, plan de continuité d'activité et télétravail
- Temps d'échange collectif, à travers notamment de notre salle virtuelle de visio-conférence
- Compte tenu du contexte (confinement), on pourrait envisager la constitution d'un groupe WhatsApp, ou des échanges via Facebook.

5 - Calendrier

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : 17 mars 2020
- Date limite de dépôt des candidatures: [30 mars 2020](#)
- Validation des candidatures formalisée par retour mail, à compter du 31 mars 2020.
- Début de l'accompagnement courant semaine 13

6 - Comment répondre ?

- Dans un premier temps, prendre contact avec l'Aract Guadeloupe : guadeloupe-aract@anact.fr
Informations à communiquer : Raison sociale, secteur d'activité, effectif, coordonnées directeurs, coordonnées interlocuteurs RH
- Vous contacterez également votre interlocuteur : France ADELAIDE
Email : f.adelaide@anact.fr

A Baie-Mahault, le 17 mars 2020
Rosaire GOB
Directeur – Délégué régional de l'Anact

Projet financé par :

